



Commune de LA VILLE DU BOIS (91)

Compte rendu de la séance

du CONSEIL MUNICIPAL du 10 mars 2010.

Présents : JP. MEUR, W. GAUTHERIN, A. BERCHON, M. PEUREUX, F. DELATTRE, M. VINOLÈS, J. VINOLÈS, M. CHARLOT, M. BRUN, MM. PRÉVEL, J. CARRÉ, A. PEREZ, N. MICHARD, JP. LE DUGOU, N. LEBON, MC. MORTIER, N. ONILLON, M. OSSENI, C. DERCHAIN, M. GESBERT, P. GUYMARD, V. PUJOL, JP. MIROTÈS, R. DONNEGER (DGS).

Absents représentés : M. BOURDY pouvoir à J. VINOLÈS, F. BILLARD pouvoir à M. CHARLOT.

Absents : JL. LABLANCHERIE, C. PASCOAL, S. BOCH.

Secrétaire de séance : J. VINOLÈS.

JP. MEUR, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal. Demande à l'assemblée locale s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu de Conseil Municipal en date du 26 janvier 2010.

M. GESBERT : Avait demandé que le compte rendu lui soit transmis sous forme papier, précise qu'elle ne l'a pas obtenu. Réitère sa demande.

A l'issue de cette remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité. JP. MEUR propose d'aborder l'ordre du jour de la présente réunion qui concerne essentiellement les orientations budgétaires 2010. ■ Donne la parole à W. GAUTHERIN, Maire-adjoint chargé des finances.

FINANCES

I - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010 « COMMUNE ET ASSAINISSEMENT »

W. GAUTHERIN : Annonce le sommaire du document qui a été élaboré par Madame DONNEGER aidée par le personnel du service financier :

- A - Le contexte général de l'élaboration du budget,
- B - La présentation des secteurs d'activités et les perspectives 2010,
- C - L'analyse des bases de la fiscalité locale et informations diverses,
- D - Une simulation des dépenses et recettes prévisionnelles de fonctionnement,
- E - La synthèse des projets en cours et les nouvelles opérations d'investissement,
- F - Le résultat budgétaire 2009
- G - Les ratios - communes du canton et communes de la CA Europ'Essonne.

A - Le contexte général de l'élaboration du budget

■ Evoque l'inflation qui devrait se limiter, cette année, à + 1,4 %. Les opportunités des marchés financiers et la possibilité de contracter des prêts à des taux d'intérêt attractifs. ■ Indique que le coefficient de revalorisation des valeurs foncières pour les propriétés bâties et non bâties est fixé à 1,012 pour 2010. ■ Rappelle les dispositions du plan de relance de l'économie relatives au fonds de compensation pour la T.V.A qui permettaient le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 dès lors que la commune s'engageait avec l'Etat à accroître ses dépenses d'investissement, au regard des montants effectivement réalisés en 2009. ■ Précise, à ce titre que la commune s'était engagée à réaliser en 2009 des opérations d'équipement pour un montant de 3 242 065 €. ■ Informe les élus, que la commune a tenu son engagement puisqu'elle a réalisé des opérations d'équipement pour un montant de 3 947 786 €. De ce fait, le mécanisme de versement anticipé de la FCTVA est pérennisé.

■ Evoque ensuite le prélèvement sur les ressources fiscales des communes ayant insuffisamment de logements sociaux. ■ Rappelle que La Ville du Bois a un déficit de logements sociaux et se trouve dans l'obligation de payer à l'Etat une pénalité. ■ Précise, à ce titre, que Monsieur le Préfet de l'Essonne nous a informés par courrier du 16 fé-

vrier 2010, que ce prélèvement ne sera pas effectué pour notre commune au titre de l'année 2010. ■Indique qu'effectivement, le montant des dépenses déductibles, engagées en 2008, est supérieur à celui du prélèvement calculé. Le solde de 115 996,91 € sera reporté en déduction du prélèvement 2011. ■Rappelle que le taux de logements locatifs sociaux sur la commune est de 5,68 %. ■Indique aussi que la commune doit réaliser sur la période triennale 2008 / 2010, 60 logement sociaux et que le nombre de logements sociaux manquants pour atteindre les 20 % est de 363. Dans la même démarche de construction de logements sociaux, rappelle l'engagement de la commune de verser deux subventions d'équilibre au profit de la Société LOGIREP, bailleur social, pour un montant total de 303 000 €. Ces subventions permettront d'assurer l'équilibre financier des deux opérations de logements sociaux en cours de réalisation voie des Postes. ■Précise qu'un échancier avait été défini en accord avec la société LOGIREP. Ainsi, un premier acompte de 120 000 € a été versé en 2009, il est proposé de prévoir cette année, conformément à nos engagements, un deuxième acompte de 120 000 € et le solde de 63 000 € sera prévu en 2011.

■Relate ensuite les dotations versées par la CA EUROP'ESSONNE. La dotation de compensation versée à La Ville du Bois en 2009 s'élevait à 1 602 717 € et la dotation de solidarité communautaire à 82 947 €. Il est proposé de prévoir au budget primitif 2010, une dotation de compensation d'un montant identique de 1 602 717 € et une dotation de solidarité de 80 000 €. ■Précise que ces montants seront réajustés dans le courant de l'année. Evoque ensuite une étude de transfert de compétence menée par la CA EUROP'ESSONNE qui souhaite optimiser son coefficient d'intégration fiscale pour éviter une diminution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Précise que des études sont menées dans le cadre d'un transfert potentiel de la collecte et du traitement des ordures ménagères ainsi que des bibliothèques / médiathèques.

■Evoque ensuite la suppression de la Taxe Professionnelle et son remplacement par une cotisation économique territoriale (CET) composée de deux éléments distincts :

- Une Cotisation Locale d'Activité (CLA) perçue par la CA Europ'Essonne qui intègre la part foncière de la taxe professionnelle dont l'abattement de 16 % est supprimé.
- Une cotisation complémentaire basée sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçue pour 48,5 % par le Département, 25 % par la Région et 26,5 % par la CA EE.

La suppression de la Taxe Professionnelle entraîne une nouvelle répartition des recettes fiscales directes entre les niveaux de collectivité. Ainsi, la CA EE percevra la taxe d'habitation du Département, 40 % de la taxe sur le foncier bâti de la Région et une taxe additionnelle basée sur le foncier non bâti qui remplacerait les parts régionales et départementales du foncier non bâti. La CA Europ'Essonne disposera donc d'un pouvoir de taux sur les impôts des ménages.

Par ailleurs, pour compenser l'intégralité du produit de la taxe professionnelle, un mécanisme de garantie individuelle des ressources s'effectuera en deux parties :

Une dotation budgétaire de compensation par catégorie de collectivités (communes et EPCI, Départements, Régions)

Un Fonds National de garantie individuelle de ressources (FNGIR) par niveau de collectivités locales, pour réaliser l'équilibre entre les perdants et les gagnants.

■Rappelle ensuite la convention intercommunale entre les communes de La Ville du Bois et Saulx les Chartreux relative à la répartition du produit de la taxe professionnelle provenant du centre commercial Continent / Carrefour

Cette convention a pour objet le versement par la commune de La Ville du Bois au profit de la commune de Saulx les Chartreux de la dotation attribuée par l'Etat à La Ville Du Bois pour compenser la suppression progressive de la part « salaire » des bases de la taxe professionnelle. Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2009, La Ville du Bois s'est engagée à verser à la commune de Saulx-Les-Chartreux sur 3 années la somme de 106 760 €. Le premier versement d'un montant de 35 586 € est intervenu en décembre 2009, le deuxième d'un montant identique sera prévu au budget primitif 2010 et le solde en 2011. ■Rappelle que cette situation traîne depuis très longtemps, indique aussi que le fait d'avoir implanté « Continent » sur la commune a été une très bonne chose pour la collectivité.

Evoque ensuite la deuxième partie du sommaire.

B - La présentation des secteurs d'activités et les perspectives 2010.

1) Le service éducatif - enfance, jeunesse, scolaire et restauration.

■Rappelle que la révision du calcul du quotient familial intervenue en 2009 a permis d'assurer une plus grande équité. Les familles disposent de 16 tarifs qui sont au plus près de leurs revenus. ■Cite les participations financières versées par les familles urbisylvaines qui bénéficient des services publics. En 2009, la commune a perçu 552 629 €. Il est proposé de prévoir pour 2010 des recettes à hauteur de 555 000 €.

■Présente ensuite les différents secteurs rattachés au service éducatif :

● **L'enfance (3 / 12 ans)** bénéficie depuis le début de l'année d'un nouvel accueil de loisirs maternel en centre ville. Cette structure améliore très nettement les conditions d'accueil des enfants et le service rendu aux familles.

Par ailleurs, une économie non négligeable est constatée compte tenu de la suppression d'une navette de car. La réhabilitation de la halle de la ferme de la Croix Saint-Jacques programmée cette année permettra d'accroître l'espace dédié aux enfants. Le coût de cette réhabilitation destinée également à l'école de musique et de danse et à la location pour les Urbisylvains le week-end, a été estimé à 655 000 €. Dans le cadre du contrat quinquennal / départemental, une subvention d'environ 180 000 € a été accordée. Annonce le coût de fonctionnement des accueils de loisirs entre 2005 et 2009. Indique que ces structures ont coûté à la collectivité en 2009, 721 572 €, après déduction des participations familiales et des subventions, reste 460 204 € à la charge de la commune.

● **La jeunesse (12 / 18 ans)** : ce secteur s'est stabilisé avec une équipe référente, des partenariats plus forts (collège, CCAS,...) Pour 2010, le budget reste constant et représente pour la collectivité 200 381 €. Après déduction des participations familiales et subventions, reste la somme de 175 854 € à la charge de la commune.

● **Le scolaire**

On constate une légère augmentation des effectifs scolaires. ■ Indique que les écoles publiques accueillent 720 élèves. Ce phénomène devrait s'accroître progressivement avec l'achèvement de programmes immobiliers, notamment sociaux. ■ Rappelle la décision de l'équipe municipale de construire une nouvelle école sur le site des Bartellotes ainsi qu'un équipement sportif polyvalent qui modifiera les périmètres scolaires. Précise que des crédits ont été prévus au budget pour mener à bien les études :

- 150 000 € pour l'école,
- 120 000 € pour l'équipement sportif et
- 30 000 € pour les aménagements extérieurs.

■ Rappelle que ces opérations feront l'objet d'un contrat Régional / Départemental.

■ Evoque les classes transplantées, indique qu'il a été décidé d'augmenter les crédits pour les classes transplantées **2009** : 33 540 €, **2010** proposition : 37 000 €.

■ Cite les travaux de rénovation prévus dans les écoles :

- A. PARE : Réfection totale des sanitaires,...
- M. CURIE : changement de châssis, fenêtres,...
- LES RENONDAINES : changement des fenêtres,...

● **Le restaurant scolaire** :

On constate une augmentation sensible du nombre d'enfants déjeunant au restaurant scolaire. ■ Cite l'évolution entre 2001 et 2010. A ce jour, 600 repas par jour sont confectionnés.

2) ■ Apporte ensuite des informations sur **le secteur sports, culture et vie associative**.

■ Annonce que les subventions versées en 2009 aux associations sportives sont reconduites avec quelques modifications mineures dans la répartition. Les subventions 2009 s'élevaient à 41 230 €. Les manifestations sportives sont également reconduites : la balle aux prisonniers, ... Une réflexion sera menée pour développer ce secteur d'activités.

En matière d'investissement, rappelle l'extension de l'Escale pour un coût de 330 000 €, la réhabilitation du petit gymnase pour 43 000 €, le décompactage du terrain du stade pour 30 000 €. Indique l'instruction en cours du dossier relatif au Club house tennis.

■ Evoque **le secteur culturel**

■ Indique que les subventions versées en 2009 aux associations culturelles sont reconduites avec quelques modifications mineures dans la répartition. Les subventions versées en 2009 s'élevaient à 21 050 €. En 2010, le montant sera sensiblement identique.

Les manifestations culturelles sont également reconduites : Carnaval de Bineau, la fête de la peinture rapide, les rencontres du jazz, le gala de l'école de musique et de danse, la fête de la Saint-Fiacre, la fête de la musique, la fête de la science, la fête du patrimoine, le marché de Noël, ...

En matière d'investissement, il est proposé d'acquérir une sculpture de l'artiste Toto, une enveloppe budgétaire sera prévue en 2010 pour 7 500 €, à compléter en 2011 en fonction du montant négocié avec le sculpteur.

■ Précise que des crédits pour l'acquisition de matériels divers (scénique, micros-casques, modification scène culturelle, ...) seront prévus.

■ Donne des informations sur le coût de fonctionnement de la bibliothèque qui représente pour 2009 : 197 633,68 €. Après déduction de la subvention versée par le Conseil Général et la participation des familles, reste 190 895 € à la charge de la collectivité.

3) ■ Présente ensuite **le secteur petite enfance** constitué d'un multi-accueil, d'un relais d'assistantes maternelles et d'un accueil parents / enfants. Evoque la fréquentation de chaque service et la qualité du service rendu à la population.

▣Cite les nombreuses manifestations : « inter-structurelles avec les trois entités petite enfance : carnaval, chasse aux œufs, spectacle de Noël,.... Précise que cette année, le service petite enfance innovera avec la première édition de la fête de la petite enfance prévue le 10 avril prochain Cite les actions d'information autour de la parentalité.

▣Indique le coût de fonctionnement de la structure multi-accueil qui s'élève pour 2009 à 275 741,08 €. Néanmoins, après déduction des participations familiales, et des subventions du Conseil Général et de la CAF, il reste à la charge de la commune 71 729,08 €.

▣Cite aussi le coût de fonctionnement du R.A.M 54 722,37 €, après déduction des subventions CAF et du Département, reste 41 373,00 € à la charge de la collectivité.

▣Donne également des informations sur le coût de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse. Précise que 163 heures d'enseignement sont dispensées par semaine sur la période scolaire (35 semaines : 5 705 heures). Le coût de fonctionnement de l'Ecole de Musique et de Danse, charges de personnel comprises, représente en 2009 ⇨ 336 649,54 €. Après déduction de la subvention du Conseil Général et des participations familiales, il reste net à la charge de la collectivité ⇨ 239 913,54 €.

Compte tenu du nombre d'heures enseignées sur l'année, le coût horaire enseigné représente 59 €. Après déduction de la subvention versée par le Conseil Général et les participations financières des familles, le coût horaire à la charge de la collectivité est estimé à 42 €.

4) ▣Présente les dépenses prévisionnelles 2010 pour **le secteur communication et nouvelles technologies** estimées à 46 520 € pour les dépenses de fonctionnement, constituées de la feuille du bois, des brochures publiées lors de manifestations locales ponctuelles, du guide municipal,...

En investissement, évoque la refonte du site Internet et les crédits de 25 000 € prévus à cet effet.

5) ▣Présente ensuite le **secteur social, logements, emploi**. Outre les crédits de 120 000 € prévus pour équilibrer le plan de financement des travaux de construction de logements sociaux, voie des Postes, il est proposé d'augmenter la subvention communale au profit du Centre Communal d'Actions sociales et de la fixer à 65 000 € au lieu de 56 000 €. ▣Apporte des informations sur le portage des repas pour les personnes âgées assuré par la Croix Rouge de Marcoussis. ▣Propose pour assurer ce portage d'acquiescer un véhicule frigorifique dont le coût est estimé à 28 000 €. ▣Précise que la commune peut bénéficier pour cette acquisition, de subventions provenant de la Région et du Conseil Général pouvant atteindre 80 % sur un montant subventionnable limité.

▣Rappelle également l'engagement de la commune à financer le chantier d'insertion IDEMU à hauteur de 11 000 € pour 2010.

6) ▣Relate les frais de personnel dont les crédits connaissent un accroissement sensible. Rappelle que les frais de personnel s'élevaient en 2009 à 4 199 439,43 € les crédits 2010 ont été estimés à 4 296 032 €.

▣Propose maintenant d'évoquer l'analyse des bases de la fiscalité locale.

C - Analyse de la fiscalité locale et le produit attendu

▣Présente à l'assemblée locale l'évolution des bases de 2004 à 2010 :

Taxes	Taux d'imposition			2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Produit attendu en € en 2010
	National	Dépt	VDB								
TH	14.97	15.97	16.83	8 446	8 796	9 021	9 501	9 899	10 016	10 327	1 738 034
TFB	19.32	18.12	23.37	7 819	8 234	8 482	10 175	10 408	10 733	10 939	2 556 444
TFNB	55.50	62.21	95.16	28	26	24	20	24	24	23	22 172
TOTAL				16 293	17 056	17 527	19 696	20 331	20 773	21 289	4 316 650

▣Propose de maintenir les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâtie et de la Taxe Foncière Non Bâtie. Fait constater que compte tenu de la volonté politique de ne pas augmenter, depuis 1995, les taux de la fiscalité, les taux appliqués sur la commune rejoignent ceux de la moyenne départementale. La Taxe d'Habitation sur La Ville du Bois est de 16,83. Le taux départemental est de 15,97 %. Donc, petit à petit l'écart se réduit. Admet, néanmoins, que le taux du Foncier Bâti appliqué sur La Ville du Bois est encore élevé.

▣Donne le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat entre 2004 et 2010.

2004	2005	2006	2007	2008	2009	Estimation 2010
119 238.00 €	130 011.00 €	127 291.00 €	104 185	99 023	109 293	108 921

■ Evoque la taxe de 8 % appliquée sur les factures d'électricité reversée à la commune, estimée en 2010 à 155 000 €. Outre la taxe versée à la commune, le Département applique également un taux de 4 %.

■ Présente ensuite une simulation des dépenses et recettes prévisionnelles de fonctionnement de la commune.

D - Simulation des dépenses et recettes prévisionnelles de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
libellé	prévu 2009	Mandats émis en 2009	BP 2010
Charges à caractère général	2 097 912,25 €	2 066 375,88 €	2 169 933,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	4 211 879,00 €	4 200 904,89 €	4 294 552,00 €
Autres charges de gestion courante	622 468,32 €	617 882,82 €	638 991,00 €
Atténuation de produits	35 586,00 €	35 586,00 €	35 586,00 €
Charges financières	397 969,72 €	373 585,70 €	351 874,00 €
Charges exceptionnelles	123 000,00 €	122 420,14 €	700,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	126 639,81 €	126 639,81 €	117 839,00 €
Virement à la section de fonctionnement	1 457 030,00 €	--	1 501 923,00 €
TOTAL DEPENSES	9 072 485,00 €	7 543 395,24 €	9 111 398,00 €

Le budget primitif 2010 augmente de 0,45 % par rapport au budget primitif 2009.

■ Cite les cotisations communales versées aux différents syndicats. ■ Cite le Syndicat mIxe de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY), le Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry (SIRM) qui exerce notamment la compétence de la collecte et des ordures ménagères, la gestion des équipements sportifs rattachés au collège. La cotisation déterminée pour 2010 s'élève pour le SIRM à 191 833 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Libellé	prévu 2009	Titres émis en 2009	BP 2010
Prod.des services, du domaine	767 197,00 €	712 654,61 €	723 843,00 €
Impôts et taxes	6 207 100,00 €	6 241 650,35 €	6 296 171,00 €
Dotations et participations	1 892 688,00 €	1 988 255,23 €	1 809 384,00 €
Autres produits de gestion courante	42 400,00 €	50 827,44 €	52 000,00 €
Atténuation de charges	148 000,00 €	148 197,38 €	85 000,00 €
Produits financiers		8,00 €	--
Produits exceptionnels	15 100,00 €	23 258,00 €	145 000,00 €
Opérations d'ordre	--	--	--
TOTAL RECETTES	9 072 485,00 €	9 164 851,01 €	9 111 398,00 €

■ Présente ensuite les opérations d'équipement prévues en section d'investissement du budget prévisionnel :

E - la synthèse des projets en cours et les nouvelles opérations d'investissement

Secteur d'activités	Dépenses engagées en 2009 non réalisées au 31 déc 09	Propositions nouvelles 2010 travaux	propositions nouvelles 2010 mobilier, matériel, véhicule	TOTAL
VOIRIE				
Bail voirie	570,28	190 000,00		190 570,28
Chemin de Lunézy	124 466,00			124 466,00
Rue des J. Marins – aménagement impasse rue des Joncs Marins	4 544,80	61 000,00		65 544,80
Rue des Ecoles	14 505,45			14 505,45
Rue de Gaillard	21 739,33	620 000,00		641 739,33
Chemin du Plateau	7 764,65	248 435,00		256 199,65
Aménagement CR9		40 000,00		40 000,00
Aménagement trottoirs rue du Ruisseau Blanc		25 000,00		25 000,00

Rue des Cailleboudes		15 000,00		15 000,00
Diagnostic voirie		42 000,00		42 000,00
sous-total	173 590,51	1 241 435,00		1 415 025,51
ECLAIRAGE PUBLIC				
Bail éclairage public	2 580,52	100 000,00		102 580,52
Lanternes rue des Maraîchers		6 000,00		6 000,00
sous-total	2 580,52	106 000,00		108 580,52
ENVIRONNEMENT / URBANISME				
Acquisitions parcelles boisées		20 000,00		20 000,00
Diagnostic bois Schneershon		5 000,00		5 000,00
Diagnostic bois de la Turaude + abattage	16 624,40	11 000,00		27 624,40
Abattage arbres divers		6 100,00		6 100,00
Mobilier urbains + calicots			5 340,00	5 340,00
Arrosage automatique			3 500,00	3 500,00
Etudes PLU / Aménagement	50 663,00			50 663,00
sous-total	67 287,40	42 100,00	8 840,00	118 227,40
TRAVAUX DIVERS				
Démolition maisonnette rue des J. Marins		14 440,00		14 440,00
Complément bouche incendie		6 000,00		6 000,00
Aménagement extérieur site des Bartellotes - études		30 000,00		30 000,00
Travaux divers dans bâtiments communaux	1 881,01			1 881,01
Diagnostic handicapés bâtiments		12 000,00		12 000,00
Aire d'accueil des gens du voyage	64 862,49			64 862,49
Etudes contrat Régional / Départemental	19 028,36			19 028,36
sous-total	85 771,86	62 440,00		148 211,86
MOBILIER, MATERIEL, VEHICULE				
Matériels divers ST : lames de déneigement matériel incendie, barrière de police, signalisation,...	18 341,61		59 600,00	77 941,61
Véhicule sans permis			14 500,00	14 500,00
sous-total	18 341,61		74 100,00	92 441,61
ACQUISITIONS FONCIÈRES				
Acquisition propriété Bauchais	204 740,00			204 740,00
Alignement		10 000,00		10 000,00
Acquisition propriété Nedelec		450 000,00		450 000,00
sous-total	204 740,00	460 000,00		664 740,00
SECTEUR ÉDUCATIF				
1) Scolaire				
Ecole Marie Curie (changement des châssis, fenêtres des classes, raccordement chauffage)	1 506,96	51 570,00		53 076,96
Ecole Ambroise Paré (réfection sanitaires, pose portillon, pose interphone et code)	13 611,68	51 500,00	2 700,00	67 811,68
Ecole les Renondaines (remplacement de fenêtres)		30 000,00	16 900,00	46 900,00
Ecole site des Bartellotes - études		150 000,00		150 000,00
RASED (fenêtres et volets)		7 000,00	1 000,00	8 000,00
2) Restaurant scolaire	82 636,23			82 636,23
vestiaires, portail d'entrée, véhicule frigorifique		46 000,00	36 000,00	82 000,00
3) Enfance / Jeunesse				
Salles au-dessus restaurant scolaire (signalétique, portes anti-panique)	68 789,14	3 200,00		71 989,14
Micado			7 500,00	7 500,00
Ferme de la Croix Saint-Jacques (porte blindée)		2 500,00		2 500,00
Halle - travaux et maîtrise d'œuvre		655 000,00		655 000,00
sous-total	166 544,01	996 770,00	64 100,00	1 227 414,01
SOCIAL / PETITE ENFANCE				
Rénovation CCAS		70 000,00		70 000,00
RAM (création VMC, changement fenêtres, aménagement espace soin,...)		7 500,00		7 500,00
Multi-accueil (recyclage sur ECS)	1 313,98	3 300,00	630,00	5 243,98
sous-total	1 313,98	80 800,00	630,00	82 743,98

Secteur d'activités	Dépenses engagées en 2009 non réalisées au 31 déc 09	Propositions nouvelles 2010 travaux	propositions nouvelles 2010 mobilier, matériel, véhicule	TOTAL
SPORTS				
Acquisition défibrillateurs			6 200,00	6 200,00
Stade (décompactage stabilisé)		30 000,00		30 000,00
Escalier (1ère tranche extension)	25 050,22	330 000,00	4 000,00	359 050,22
Petit gymnase (toiture et faux plafond)		43 000,00		43 000,00
Equipement polyvalent sportif site des Bartelottes - études		120 000,00		120 000,00
sous-total	25 050,22	523 000,00	10 200,00	558 250,22
CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE				
Bibliothèque				
(stores, reprise garde corps sur escalier, régulation chauffage)		10 800,00	4 000,00	14 800,00
Statue Toto			7 500,00	7 500,00
Matériel et aménagement divers (achat micros casques, tables, chaises, arche pont de lumière, écran de projection, modification scène salle culturelle)		22 300,00		22 300,00
Ecole de musique et de danse	269,10		2 900,00	3 169,10
sous-total	269,10	33 100,00	14 400,00	47 769,10
ADMINISTRATION				
Mairie	11 800,08			11 800,08
Mobilier, matériel informatique			8 000,00	8 000,00
Travaux rez-de-chaussée		15 000,00		15 000,00
COMMUNICATION				
site internet			25 000,00	25 000,00
FOYER DES ANCIENS				
Remplacement chaudière		7 000,00		7 000,00
POLICE MUNICIPALE				
Vidéo-protection			15 000,00	15 000,00
Véhicule appariteur			8 000,00	8 000,00
sous-total	11 800,08	22 000,00	56 000,00	89 800,08
TOTAL GENERAL	757 296,29	3 567 645,00	228 270,00	4 553 211,00

W. GAUTHERIN : Indique que le montant total des opérations d'équipement s'élève à 4 553 211 €. ■ Présente la section d'investissement :

INVESTISSEMENT 2010

Dépenses d'investissement (y compris RAR au 31.12.09)	
Opérations d'équipement	4 553 211,00
Remboursement dette	862 208,00
Versement subvention LOGIREP	240 000,00
TOTAL	5 655 419,00
Reprise déficit 2009	1 251 715,00
TOTAL	6 907 134,00

Recettes d'investissement	
Estimation - virement de la section de fonctionnement	1 501 923,00
R.A.R au 31.12.09 (dont 500 000 € emprunt)	1 337 072,00
Remboursement de la TVA	285 000,00
Dotations amortissement	117 839,63
Taxe locale d'équipement	57 000,00
Reprise excédent de fonctionnement 2009	1 618 087,18
Emprunt 2010 - estimation	1 690 212,00
Subventions Etat, Région, Département - estimation	300 000,00
TOTAL	6 907 134,00

■ Commente la dette communale. Indique qu'elle s'élevait au 1^{er} janvier 2009 à 8 788 579 € soit 1 277 € par habitant. Au 1^{er} janvier 2010, la dette s'élève à 9 043 000 € soit 1 313 € par habitant. ■ Apporte les résultats financiers 2009. Néanmoins, indique que la Mairie est toujours en attente du compte de gestion 2009 tenu par le comptable public.

F - Le résultat budgétaire 2009

Le compte administratif 2009 tenu par le Maire présente les résultats suivants :

Fonctionnement	Budget primitif 2009	Dépenses / Recettes réalisées
Dépenses	9 072 485,00 €	7 571 437,60 €
Recettes	9 072 485,00 €	9 189 524,78 €
Excédent de fonctionnement 2009		1 618 087,18 €

Investissement	Budget primitif 2009	Dépenses et recettes réalisées	RAR au 31.12.09
Dépenses	7 221 496,00 €	3 522 285,35 €	757 296,29 €
Dont reprise déficit 2008	1 466 232,10 €	--	--
Recettes	7 221 496,00 €	3 736 802,44 €	1 337 072,00 €
Excédent d'investissement		214 517,09 €	579 775,71 €
Reprise déficit 2008		1 466 232,10 €	
TOTAL		1 251 715,00 €	

RESULTAT DE CLOTURE 2009	
Excédent de fonctionnement	1 618 087,18 €
Déficit d'investissement	1 251 715,01 €
Excédent constaté	366 372,17 €
Compte tenu des RAR au 31.12.09 on constate un excédent global de clôture de	
	579 775,71 €
Auquel il convient d'ajouter l'excédent de clôture 2009	366 372,17 €
Résultat constaté en tenant compte des restes à réaliser - excédent	946 147,88 €

▣ Commente ensuite les résultats financiers 2009 du budget assainissement :

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	Budget primitif 2009	Dépenses / Recettes réalisées
Dépenses	125 427,00	108 335,49 €
Recettes	125 427,00 €	101 859,58 €
Déficit d'exploitation constaté		6 475,91 €

Investissement	Budget primitif 2009	Dépenses et recettes réalisées	RAR au 31.12.09
Dépenses	1 559 506,00 €	1 294 268,13 €	125 501,43 €
Recettes	1 559 506,00 €	414 370,19 €	478 409,60 €
Dont reprise excédent 2008	681 528,42 €	681 528,42 €	--
Déficit d'investissement		198 369,52 €	
Excédent d'investissement R.A.R			352 908,17 €

RESULTAT DE CLOTURE 2009	
Déficit de fonctionnement	- 6 475,91 €
Déficit d'investissement	198 369,52 €
TOTAL	204 845,43 €
RAR au 31.12.09 qui présente un excédent de	352 908,17 €
Déficit global (fonctionnement et investissement)	204 845,43 €
Résultat constaté en tenant compte des restes à réaliser au 31.12.09 excédent de	148 062,74 €

▣ Présente les travaux d'assainissement prévus en 2010 :

Maîtrise d'œuvre assainissement RN 20	80 000,00 €
Mise en conformité bâtiments communaux DIAG	31 200,00 €
Travaux de mise en conformité bâtiments communaux	50 000,00 €
Urbaine de travaux rue des Joncs Marins	100 000,00 €
TOTAL	231 200,00 €

▣ Rappelle que la collectivité peut bénéficier de 80 % de subventions pour ces travaux. Rappelle aussi que la commune a instauré une taxe d'assainissement en 2009 de 0,25 € / m³.

▣ Propose de comparer certains ratios par rapport à ceux des communes voisines et des communes de la CA EUROPESSONNE

G - Les ratios : communes du canton et communes de la CA EUROP'ESSONNE

Communes	Charges de fonctionnement habitant ratio 951 €		Frais de personnel habitant ratio 471		Charges financières habitant ratio 39 €		Endettement habitant ratio 832 €	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Montlhéry		1 094 €		552 €		58 €		1 277 €
Linas		1 856 €		639 €		87 €		2 120 €
Nozay		1 492 €		703 €		70 €		1 273 €
La Ville du Bois	1 080 €	1 035 €	610 €	578 €	54 €	60 €	1 313 €	1 288 €

MOYENS FINANCIERS DE CHAQUE COMMUNE (ANNÉE 2008) - COMMUNES DE LA CA EE

Ville	Population	Potentiel financier/ha b.	Potentiel fiscal / hab.	Dépenses de fonctionnement /hab.	Endettement / hab.	Frais de personnel
Ballainvilliers	3 608	1 546	1 155	1 373	1 439	739
Champlan	2 458	2 705	1 659	1 659	639	847
Chilly-Mazarin	18 766	1 284	1 085	1 523	1 087	890
Epinay s/Orge	10 234	772	553	1 038	1 170	452
La Ville du Bois	6 886	826	722	1 035	1 288	578
Longjumeau	21 177	1 041	829	1 330	1 133	681
Massy	40 612	1 754	1 497	1 878	1 426	928
Morangis	11 565	1 702	1 521	1 491	2 263	680
Saulx les Chartreux	4 938	912	788	1 285	804	672
Villebon s/Yvette	9 756	2 407	2 264	2 202	3 268	1 226

■ Fait constater que la situation financière de la commune est relativement correcte et saine. La gestion est rigoureuse. ■ Cite les ratios des dépenses de fonctionnement, des frais de personnel et de l'endettement qui se situent dans la moyenne.

V. PUJOL : Constate que la tendance n'est plus à 70 % pour la voirie mais 60 / 40, ce qui ne correspond pas à son choix politique. ■ Cite l'exemple de la rue de Gaillard, 800 mètres pour un coût de 620 000 €. ■ Indique que le coût est très excessif. ■ Fait le parallèle entre le prix de l'heure d'un enseignant et les travaux rue de Gaillard.

M. VINOLÈS : Rappelle que les riverains attendent ces travaux de voirie et que la commune s'est engagée à les réaliser.

P. GUYMARD : Constate que le coût est supérieur de 100 000 € par rapport au coût annoncé à l'origine.

JP. MEUR : Apporte des explications techniques et les options présentées lors de l'ouverture des plis de candidatures et offres. ■ Précise que l'analyse est en cours et que le budget sera respecté.

P. GUYMARD : Indique que ce coût supplémentaire de 100 000 € implique de faire appel à l'emprunt. ■ Soulève la nécessité d'être très attentif et prudent.

JP. MEUR : Lui répond que le coût d'une voirie dépend de sa situation et de sa complexité à la rénover. ■ Cite ainsi, l'éclairage public, les enfouissements de réseaux, la sécurité, rappelle son objectif de rester dans l'enveloppe budgétaire de 620 000 €. ■ Cite le chemin du Plateau dont les travaux ont été estimés à 250 000 €, ce chemin est moins large, l'aménagement est différent. Précise que sur ce chantier, il faudra prévoir une petite partie d'assainissement.

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du débat sur les orientations budgétaires 2010 « commune et assainissement ».

2 - CONSEILS JURIDIQUES AUPRES DES URBYSILVAINS - REVALORISATION DE L'INDEMNITE VERSÉE A L'AVOCAT ASSURANT DES PERMANENCES JURIDIQUES

JP. MEUR : Rappelle que depuis plusieurs années, la Municipalité met à la disposition des Urbysylvains des consultations juridiques, à raison d'une demi-journée par mois.

Ainsi, par délibération du 25 mars 2004, le Conseil Municipal a fixé l'indemnité mensuelle forfaitaire attribuée à l'avocat à la somme de 340 €. Il est proposé à l'assemblée locale de fixer la vacation à 380 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de maintenir les consultations juridiques gratuites à destination de la population, FIXE l'indemnité mensuelle forfaitaire pour frais de déplacement de Maître LABERNÈDE à la somme de 380 €, DIT que ce tarif est applicable à compter du 1^{er} avril 2010.

3 - ACQUISITION D'UN VEHICULE ISOTHERME ET FRIGORIFIQUE POUR PORTAGE DE REPAS LE WEEK-END / DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DU CONSEIL REGIONAL

A. BERCHON : Dans le cadre d'un partenariat avec la CA EUROPESSONNE relatif au portage de repas à domicile le week-end, il est proposé à l'assemblée locale d'acquérir un véhicule isotherme et frigorifique pour effectuer cette mission.

Il est possible d'obtenir une subvention :

- de la Région à hauteur de 60 % du montant de l'acquisition plafonnée à 26 770 € par véhicule,
- Du Département en complément de celle de la Région plafonnée à 7 625 €.

▣ Propose à l'assemblée locale d'autoriser le Maire à demander une subvention aux Conseils Régional et Départemental pour l'acquisition d'un véhicule isotherme et frigorifique afin d'effectuer la mission de portage des repas à domicile le week-end. Le coût de ce véhicule est estimé à 28 000 € TTC. ▣ Précise qu'à ce jour, c'est la Croix Rouge qui assure ce service, mais le véhicule utilisé est loué, cette dépense représente par an 7 500 €. Compte tenu des subventions que la commune peut obtenir, propose d'acquérir un véhicule frigorifique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité SOLLICITE auprès de la Région et du Département une subvention pour le financement de l'acquisition d'un véhicule frigorifique, AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4 - 7^{ÈME} RENCONTRES DU JAZZ DU 26 AU 28 MARS 2010 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. PEUREUX : Rappelle que la commune de La Ville du Bois programme depuis maintenant six années consécutives « Les Rencontres du Jazz ». organisées par l'école municipale de musique de La Ville du Bois en collaboration avec le service culturel, cette manifestation gagne chaque année en envergure et en notoriété.

Le concept des « Rencontres du Jazz » est toujours d'associer un groupe professionnel avec des groupes amateurs qui ont en commun cette passion de la musique. Cette mixité, amateur-professionnel, a pour but de privilégier les échanges plutôt que la concurrence et développer l'enrichissement culturel.

L'objectif de ces « Rencontres » est également de donner une envergure extra communale à cet événement. Le choix des groupes, professionnels ou amateurs, joue un rôle essentiel dans cet objectif. Par ailleurs, les billets pour les deux concerts sont en vente auprès de plusieurs distributeurs : Fnac, billetterie Carrefour, Reporting, site Internet ... offrant une visibilité commerciale d'envergure.

Cette manifestation a la prétention d'accueillir non seulement les amateurs de musique mais aussi les amateurs d'arts et les curieux. Ces « Rencontres du Jazz » sont une vitrine pluridisciplinaire à l'éloge du jazz. C'est pourquoi différentes disciplines sont associées et présentes pendant ce week-end : peinture, exposition, danse et ateliers.

Le jazz a un ancrage historique important et a engendré une philosophie qui dépasse le simple style musical.

Les Rencontres du Jazz ont pour but d'encourager et de faciliter l'accès à la musique jazz, sensibiliser un public novice, en conclusion populariser la musique jazz et promouvoir sa diffusion.

V. PUJOL : Emet l'idée d'associer la communauté des gens du voyage. Indique que parmi les gens du voyage, il y a de grands guitaristes, des chanteurs, propose de les associer. Pense qu'il est important de les intégrer.

M. PEUREUX : Prend bonne note de cette proposition. Les gens du voyage pourraient effectivement être associés en fonction d'un thème qui serait défini.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Général, de la Communauté d'Agglomération EUROPESSONNE, du mécénat des subventions pour le cofinancement des 7^{ème} Rencontres du jazz. AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

INTERCOMMUNALITÉ

5 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS ET LA CA EUROPESSONNE RELATIVE AU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE LE WEEK-END

A. BERCHON : Rappelle que la commune assure un service de portage de repas à domicile du lundi au vendredi. Propose de mettre en œuvre les samedis, un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées, handicapées ou momentanément empêchées. Lors de ce portage, les repas des samedis et dimanches seront livrés. Précise que ce portage de repas à domicile le week-end et les jours fériés relève de la compétence de la CA EUROPESSONNE.

Les modalités d'organisation sont les suivantes :

La Ville se charge des moyens matériels de transport et du personnel nécessaires pour assurer la permanence du service. Elle se charge également de la commande et de la fourniture du repas.

LA CA EUROPESSONNE s'engage à prendre le coût total des frais du personnel et du transport de ce service selon barème suivant :

- **Transport** : Indemnités kilométriques conformes au tableau publié annuellement par le Ministère des finances.
- **Personnel** : sous forme d'activités accessoires sur l'indice brut 653 (15,69 € nets).

A la fin de chaque trimestre, la commune adresse à la CA EUROPESSONNE, une facture détaillée mentionnant la période de livraison, le nombre de repas servis, le coût du transport et du personnel.

Indique qu'il y a quelque temps, 18 repas étaient servis à domicile. Or, on constate une chute depuis quelques années. Evoque le décès l'année dernière de quelques personnes âgées. Aujourd'hui 11 repas sont servis. Souhaite monter au-delà de 20 repas. Evoque la durée du service d'une base minimum de 2 heures et le lien social instauré lors de ce portage de repas à domicile.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-PREF-DRCL/769 du 26 décembre 2006 portant création de la communauté d'agglomération EUROPESSONNE,

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-PREF-DRCL*0639 du 8 octobre 2007 portant modification des statuts d'EUROPESSONNE,

VU la délibération n° EE2008.12.03 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2008, reconnaissant d'intérêt communautaire l'extension aux week-ends et jours fériés des services communaux de portage de repas aux bénéficiaires des personnes en perte d'autonomie,

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la communauté d'agglomération EUROPESSONNE et la commune de LA VILLE DU BOIS ayant pour objet la mise en œuvre, à partir du 1^{er} avril 2010, d'un service de portage de repas à domicile les samedis, dimanches et jours fériés pour les personnes âgées, handicapées ou momentanément empêchées.

6 - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE AU GROUPEMENT DE COMMANDES (MAPA) EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS, DE CONSEILS ET D'ASSISTANCE JURIDIQUE ENTRE LES VILLES D'ÉPINAY S/ORGE, LA VILLE DU BOIS, VILLEBON S/YVETTE, SAULX-LES-CHARTREUX ET LA CA EUROPESSONNE

JP. MEUR : Dans le cadre des actions de mutualisation engagées par la CA EUROPESSONNE, il a été proposé à l'ensemble des communes adhérentes de la CA EUROPESSONNE de s'associer à un marché de prestations de services juridiques.

C'est dans une volonté d'économie d'échelle, qu'il est proposé de constituer un groupement de commandes.

A ce titre, la convention proposée par la CA EUROPESSONNE a pour objet de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'acquisition de prestations juridiques et de définir l'objet et les modalités de fonctionnement de ce groupement, y compris les dispositions financières qui en découlent.

Ce groupement de commandes doit permettre, dans le cadre d'un marché de service, la désignation commune d'un prestataire chargé d'assurer une assistance juridique dans le cadre de consultations et ou d'études.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ACCEPTÉ de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'acquisition de prestations juridiques, de définir l'objet et les modalités de fonctionnement de ce groupement y compris les dispositions financières qui en découlent,

AUTORISE le Maire à signer la convention devant intervenir entre la commune de LA VILLE DU BOIS et la CA EUROPESSONNE.

7 - SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'ORGE AVAL (S.I.V.O.A) - PARTICIPATION POUR LE RACCORDEMENT A L'EGOUT TARIFS 2010

M. CHARLOT : Indique que les tarifs de la participation pour raccordement à l'égout perçue par le Syndicat ont été actualisés par délibération syndicale n° AG/2009/49 en date du 22 décembre 2009. Il est donc proposé à l'assemblée locale d'appliquer l'augmentation proposée par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval et de prévoir une augmentation d'environ 2 % sur les tarifs de participation pour raccordement à l'égout « commune et syndicat » selon détail ci-dessous :

<u>TYPE DE CONSOMMATION</u>	PRE / SIVOA SHON supérieure 200 m ² 2010	PRE Commune Inférieure 200 m ² 2010
<u>CONSOMMATION FAIBLE</u> Entrepôts ne comportant aucun bureau	2,77 €	4,50 €
<u>CONSOMMATION MOYENNE</u> - <u>Commerce ne nécessitant pas l'utilisation de l'eau</u> - <u>Bureaux et locaux d'artisans</u> - <u>Entrepôts avec bureau</u>	4,14 €	6,71 €
<u>CONSOMMATION FORTE</u> <ul style="list-style-type: none"> □ <u>Logements et annexes</u> □ <u>Foyers d'hébergement</u> □ <u>Commerces jusqu'à 500 m² de SHON nécessitant l'utilisation d'eau pour la fabrication ou le conditionnement</u> □ <u>Restaurants, hôtels</u> □ <u>Hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, centres radiologiques, cabinets médicaux</u> □ <u>Prisons</u> □ <u>Etablissements scolaires et socioculturels</u> □ <u>Stations-services</u> □ <u>Usines (unités de production)</u> 	4,56 €	8,97 €
<u>CONSOMMATION TRÈS FORTE</u> <ul style="list-style-type: none"> □ <u>Commerces au-delà de 500 m² de SHON nécessitant l'utilisation d'eau pour la fabrication ou le conditionnement</u> □ <u>Aires de lavage (sauf recyclage intégral) participation à laquelle s'ajoute un forfait par poste de lavage</u> 	11,10 €	17,97 €
	555,75 €	624,24 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **23 pour et 2 abstentions**,
 VU les articles 5711-1 et suivants du Code Général des collectivités Territoriales,
 VU la délibération du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval en date du 22 décembre 2009, fixant les taux de la participation pour raccordement à l'égout et procédant à une actualisation à effet du 1^{er} janvier 2010,

CONSIDERANT la proposition d'actualiser les tarifs 2010,

FIXE la participation pour raccordement à l'égout perçue par la commune et le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval, telle que définie ci-dessus et **RAPPELLE** que la commune percevra seule une participation pour toutes les constructions inférieures à 200 m²,

PRÉCISE que la participation due au Syndicat s'ajoutera à celle de la commune pour toutes les constructions supérieures à 200 m² (ces deux participations sont indépendantes l'une de l'autre).

AUTORISE le Maire :

- A signer tous les documents (convention, notification, etc,...) avec les aménageurs, promoteurs, associations foncières urbaines, lotisseurs ou bénéficiaires d'autorisation de construire,
- A signer les conventions avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval, afin de régler les conditions de reversement de la participation.

ENFANCE / JEUNESSE

8 - ORGANISATION PAR LE SERVICE ENFANCE D'UN SEJOUR POUR LES 6/10ANS A CERNIEBAUD (JURA) DU 17 AU 24 AVRIL 2010.

F. DELATTRE : Le secteur enfance souhaite organiser un séjour pour les 6 / 10 ans dans le jura (39), pour 16 enfants, du 17 au 24 avril 2010, convoyés par autocar de tourisme. Les enfants seront accueillis dans un chalet agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les enfants pourront découvrir la "Montagne verte" avec les activités inhérentes : Tir à l'arc, équitation, escalade, visite du parc de chiens polaires, etc...

Propose de valider ce projet contribuant ainsi à proposer des places de séjours aux enfants des familles urbisylvaines.

Budget prévisionnel :

Hébergement, pension complète et activités : 333,00 € x 19 =	6 327,00 €
Transport « Bully » A/R	2 170,00 €
Régie :	<u>370,00 €</u>
TOTAL :	8 867,00 €

Coût / enfant : 8 867,00 € : 16 enfants = 554,19 €

Répartition 60 % famille = 330,00 € / enfant

Prise en charge Mairie 40 % = 224,19 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'organiser un séjour "printemps" pour les 6 / 10 ans à CERNIEBAUD du 17 au 24 avril 2010 selon les modalités techniques et financières telles que définies ci dessus,

FIXE le montant total des dépenses prévisionnelles à 8 867 €,

FIXE la participation demandée aux familles à 330 € par enfant payable en trois fois,

AUTORISE le Maire à signer la convention devant intervenir entre la commune de la Ville du Bois et l'organisme « Chalet de la haute Joux ».

9 - ORGANISATION DE CLASSES TRANSPLANTÉES PAR L'ÉCOLE A. PARÉ

F. DELATTRE : Présente ces dossiers.

□ DU 12 AU 16/04/2010 A PREMANON (39) - 2 CLASSES DE CE2 (54 ÉLÈVES)

L'école élémentaire Ambroise Paré souhaite organiser une classe transplantée à PREMANON (39) du 12 au 16 avril 2010. Le prestataire ADPEP 91 propose une prestation complète. Il s'agit d'un séjour sportif en montagne adapté à ces 54 enfants de CE2.

COÛT DU SÉJOUR :

- ⇒ Transport (autocar), hébergement, pension, visites et activités = 16 550 €
- ⇒ Soit : 306.50 € par élève

REPARTITION FINANCIERE :

Participation familles : 183,00 € / élève (Soit 9 882 € de recettes)
Participation communale : 123.50 € / élève

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'organiser pour deux classes de l'Ecole A. Paré, un séjour de découverte du 12 au 16 avril 2010 selon les modalités techniques et financières telles que définies ci dessus,

FIXE le montant total des dépenses prévisionnelles à **16 550,00 €**

FIXE la participation demandée aux familles à **183,00 € par enfant** payable en trois fois.

AUTORISE le Maire à signer tout document devant intervenir entre la commune de La Ville du Bois et "ADPEP 91".

□ DU 4 AU 07/05/2010 À CHAMBÉRET (19) - 2 CLASSES DE CM2 (55 ENFANTS)

L'école élémentaire Ambroise Paré souhaite organiser une classe transplantée à Chamberet (19) du 4 au 7 mai 2010. Le transport sera assuré par Daniel Meyer en autocar de tourisme. L'activité principale sera de découvrir la vulcanologie pour ces 55 enfants de CM2.

COÛT DU SÉJOUR :

- ⇒ Hébergement, pension, visites et activités = 8 860 €
- ⇒ Transport : 3 288 €
- ⇒ **Coût total : 12 148 €** (Soit 220,88 € par élève)

REPARTITION FINANCIERE :

Participation familles : 150,00 € / élève (Soit 8 250,00 € de recettes)

Participation communale : 70.88 € / élève.

M. GESBERT : Pour le séjour à CHAMBÉRET, compte tenu du montant demandé aux familles, propose d'étaler le paiement sur trois mois.

F. DELATTRE : Donne son accord.

V. PUJOL : Indique qu'avec la crise économique, tout le monde sait que de nombreux Urbisylvains sont touchés et qu'il convient d'augmenter de manière conséquente le budget du CCAS.

A. BERCHON : Lui répond qu'effectivement les demandes augmentent de plus en plus. Rappelle que pour les familles en difficultés, le CCAS intervient pour le paiement des séjours, la cantine, ... Constate que chez les familles avec plusieurs enfants, c'est parfois la catastrophe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'organiser une classe transplantée à CHAMBÉRET (19) selon les modalités techniques et financières telles que définies ci-dessus,

FIXE le montant total des dépenses prévisionnelles à **12 148,00 €**

FIXE la participation demandée aux familles à **150,00 € par enfant** payable en trois fois.

AUTORISE le Maire à signer tout document devant intervenir entre la commune de La Ville du Bois et "Village Espace Nature" les Roches de Scœux.

□ LES 31/05, 1^{ER} ET 03/06/2010 À PARIS, PROVINS, VAUX LE VICOMTE - 3 CLASSES DE CM1 (83 ÉLÈVES)

L'école élémentaire Ambroise Paré souhaite organiser une classe transplantée avec des visites à thèmes à Paris, Vaux-le-Vicomte et Provins les 31 mai, 1^{er} et 3 juin 2010. La société "A.T.R. Séjours France" propose une prestation complète. L'activité principale sera la découverte du Patrimoine pour ces 83 enfants de CM1.

COÛT DU SÉJOUR :

- ⇒ Transport, visites et activités = 8 092.50 €
- ⇒ **Coût total : 8 092.50 €** (Soit 97.50 € par élève)

REPARTITION FINANCIERE :

Participation familles : 55,00 € / élève (Soit 4 565€ de recettes)

Participation communale : 42,50 € / élève

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'organiser des visites à thèmes à PARIS, VAUX-LE-VICOMTE et PROVINS pour trois classes de CM1 de l'école Ambroise Paré selon les modalités techniques et financières telles que définies ci dessus,

FIXE le montant total des dépenses prévisionnelles à 8 092.50 €,

FIXE la participation demandée aux familles à 55 € par enfant payable en une fois

AUTORISE le Maire à signer tout document devant intervenir entre la commune de La Ville du Bois et "A.T.R. Séjours France".

AFFAIRES GENERALES

10 - CONSTITUTION DE LA LISTE PROVISOIRE DES JURÉS D'ASSISES 2010 / 2011

Le Conseil Municipal,

VU le Code de Procédure Pénale et notamment les articles 260 et 261,

VU la Loi n° 67-557 du 12 juillet 1967 modifiée par la Loi n° 72.625 du 5 juillet 1972 relative à l'organisation des Cours d'Assises dans la Région Parisienne,

VU la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité, notamment ses articles 156 à 158,

VU le décret n° 76-181 du 19 février 1976 portant création d'une Cour d'Assises dans le département de l'Essonne,

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU la circulaire n° 79-94 du 19 février 1979 du Ministre de l'Intérieur sur les dispositions relatives au Jury d'Assises,

VU l'arrêté n° 2010.PREF. DRCL-026 du 29 janvier 2010 portant détermination du nombre de jurés d'Assises pour 2010-2011 et répartition entre les communes ou leurs groupements, fixant à 5 celui devant constituer la liste des jurés pour la commune de La Ville du Bois.

CONSIDERANT qu'en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, il convient de tirer au sort publiquement à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'Arrêté Préfectoral soit pour la commune de LA VILLE DU BOIS $5 \times 3 = 15$.

Après avoir procédé au tirage au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune,

DESIGNE la liste des Jurés d'Assises comme suit :

- 1) CHOCHON Nelly, Irène
- 2) LIGNARD épouse BOUVIER Mireille, Georgette
- 3) MORGADES-ORTIZ Daniel
- 4) DELIBIOT épouse PELLOIN Thérèse
- 5) SCHAUB épouse MORGADES-ORTIZ Henriette
- 6) GUEMERT Julie, Denise, Yvette
- 7) PEREIRA Jaime
- 8) COUELARD Denys, Joël
- 9) ARMBRUSTER Jacques
- 10) CHOCHON Jean-Luc
- 11) PETITOT épouse VASSEUR Christiane
- 12) LEGELDON Sophie
- 13) SPIRAL épouse GUIHOU Thérèse
- 14) VIVENS Christophe, Michel, André
- 15) DOS SANTOS Anne-Marie

PRECISE :

- Que la liste préparatoire sera transmise au Greffe de la Cour d'Assises du Tribunal de Grande Instance d'EVRY.
- Que les personnes tirées au sort seront informées conformément à l'article 261-1 2^{ème} alinéa.

11 - DECISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

01/102 - Travaux d'entretien et de réfection de la voirie communale confiés à la société SCREG située à Montlhéry, en application du bordereau des prix, avec un montant minimum de 60 000 € ht et un maximum de 240 000 € ht.

01/104 - Contrat de vente « défilé labatouk 5 » Carnaval de Bineau confié à la Compagnie Miro située à Paris 12ème pour un coût de 600 €.

01/105 - Contrat de cession « échassiers carnaval de Bineau » confié à la Compagnie Art Top située à Mont en Montois (77) pour un coût de 790 €

01/106 - Contrat de cession : spectacle de Bineau confié à la compagnie du Chemin située à Cancale (35) pour un coût de 1 000 €.

02/107 - Contrat de vente spectacle « un vilain petit canard » confié au théâtre des bonnes langues de Chesley (10210), représenté par M. Régis Delbroucq, Président pour un coût de 1 100 € ttc.

02/108 - renouvellement du contrat d'hébergement du site internet www.la-ville-du-bois.fr confié à la société Inexine pour un montant annuel de 2 443,14 €.

02/109 - Contrat de cession « spectacle Caratini » confié à l'Association Jazz Ensemble située à Paris 12ème pour un coût de 7 385 €.

QUESTIONS DIVERSES

V. PUJOL : Demande des informations sur le transfert à la CA EUROPESSONNE de la compétence « bibliothèque - médiathèque ». Evoque ses souvenirs où le Maire imposait un choix d'ouvrages, c'était centralisé, s'interroge sur ce transfert proposé.

A. BERCHON : Lui répond que la CA EUROPESSONNE propose de mettre en commun toutes les bibliothèques de la CA EUROPESSONNE, ce qui permettra à la population de pouvoir accéder sans difficulté aux bibliothèques des autres communes de la CA EUROPESSONNE.

JP. MEUR : Précise que c'est simplement une étude, le transfert de la bibliothèque n'est pas décidé à ce jour.

V. PUJOL : Interroge le Maire sur la démission de Madame JACQUET.

J. MEUR : Lui indique que Madame CIRET sera appelée à remplacer Madame JACQUET, et siégera au prochain conseil municipal.

A l'issue des questions diverses présentées par les élus, compte tenu des élections régionales prévues les 14 et 21 mars prochain, propose aux élus de constituer les bureaux de vote.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21 h 30.

Le Maire,
Jean-Pierre MEUR.